



*Le cri, Edvard Munch*

***FONCTION PUBLIQUE À LA FRANÇAISE :  
OÙ ES - TU ?***

Monsieur le Président,

Avant d'aborder les points mis à l'ordre du jour :

**Pour Avis :**

- Projet d'arrêté fixant les conditions d'attribution aux agents relevant du ministère chargé du travail et de l'emploi de la prime de restructuration et de l'indemnité de départ volontaire (Fonds de Solidarité) ;
- Projet d'arrêté pris pour l'application au sein du ministère du travail du décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique (Fonds de Solidarité) ;
- Projet d'arrêté portant application au corps des contrôleurs du travail des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- Projet plan d'actions cadre diversité des ministères sociaux 2017 – 2020.

**Pour information :**

- Projet de loi de finances 2018 ;

- Projet de décret modifiant le décret n°2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail (élargissement de l'accès à l'échelon spécial du grade sommital de directeur du travail hors classe du corps de l'inspection du travail) ;
- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 6 mai 2016 fixant le nombre et la liste des emplois ouvrant droit à l'accès au grade de directeur du travail hors classe ;
- Charte relative à la protection de l'information et à la sécurité numérique des ministères chargés des affaires sociales ;
- Questions diverses.

L'UNSA ITEFA se doit de revenir sur la « non participation » unanime des organisations syndicales au CTM du 17 octobre dernier, qui est la résultante du silence assourdissant de la ministre du travail et de son cabinet, sur la revendication portée, bien avant l'élection du président de la République et la formation de son gouvernement soit : **la baisse drastique des effectifs**. Alors, qu'il nous a été livré à souhait, pendant les débats nombreux, sur la réforme du code du travail : « de l'importance du dialogue social au sein des entités de travail », « de la confiance donnée aux partenaires dans les négociations », force est de constater qu'au sein du ministère du travail, l'exemplarité n'est pas de mise. A tout le moins, depuis le 29 juin dernier, date à laquelle une rencontre intersyndicale a eu lieu avec le directeur de cabinet, sans doute aurait-il été « courtois », comme le précise un certain code de déontologie, de revenir vers les OS représentatives de ce ministère pour les informer des décisions impactant le périmètre ministériel et non pas que ces dernières apprennent, par voie de presse, les décisions entérinées en terme d'effectifs d'une part et de mesures d'autre part !

Il ne peut être passé sous silence, les difficultés que rencontrent les agents depuis la mise en place de la RGPP, suivie de la MAP, puis de la REATE, avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite et des recrutements externes « parcimonieux » pour ne pas dire inexistant, de catégorie C plus particulièrement, au nom : « des effectifs de référence ». La qualité de vie au travail devient la quadrature du cercle, entre le paradigme : moyens/missions et l'impérieux « service rendu au public » émaillé de fermetures hebdomadaires, faute de personnels.

*Dix ans après la parution du rapport de la commission ATTALI, en date du 23 janvier 2008, dont le rapporteur est aujourd'hui président de la République, tout y est programmé. Cette commission, dont l'une des 20 propositions « phares », préconisait d'une part, la réforme du droit du travail et d'autre part, de faire basculer les missions de services publics (école, université, hôpital, administration) vers des structures types agences, « sui generis » sans doute, c'est-à-dire : « sans genre », comme les ARS aujourd'hui, à l'instar de l'Angleterre, de l'Italie ou de la Suède, précisant que les directeurs de ces agences seraient nommés par le gouvernement, ajoutant que des organismes indépendants seraient désignés pour évaluer tout service public.*

Pour étayer notre propos, l'UNSA ITEFA alerte et dénonce un point de l'ordre du jour du CTS qui se tient concomitamment à cette instance, concernant la MAÉSIC (Mission d'Appui aux Équipes Système d'Information et Communication) qui prévoit **la création d'une agence** regroupant les informaticiens des GAD (Groupes d'Appui aux DI(R)ECCTE) !

Dans le droit fil de ce qui précède, voici que s'avance le programme Action Publique 2022, lancé par le Premier ministre qui est conforme au rapport pré cité.

Cette démarche recouvre 3 objectifs mais qui ne vise que le premier d'entre eux :

- **accompagner la baisse des dépenses publiques**, avec un objectif assumé de **- 3 points de PIB d'ici 2022** ;

Les deux autres étant un habillage : « poudre aux yeux », en direction de la société civile avec l'annonce d'un « grand forum de l'action publique » :

- **améliorer la qualité de service**, notamment en développant la relation de confiance entre les usagers et les administrations ;

et des agents accessoirement :

- **offrir aux agents un environnement de travail modernisé**, en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations.

L'UNSA ITEFA constate *deux grands absents* dans ce programme : le dialogue social et les organisations syndicales représentatives.

Pour l'UNSA ITEFA, il est impérieux que :

- la place des organisations syndicales soit reconnue à chaque niveau ;
- soit défini le rôle de toutes les instances de dialogue social dans ce processus préalablement à son lancement opérationnel, chaque ministère devant contribuer à l'été 2018 ;
- le CCFP (Conseil Commun de la Fonction publique) et les Conseils Supérieurs de la Fonction Publique soient saisis.

De plus, malgré les alertes nombreuses, l'UNSA ITEFA constate la dégradation des conditions de travail, et de fait de la santé au travail des agents mise à mal par **une baisse drastique continue des effectifs**. Dans les services, les personnels, qui ont chevillée au corps *la notion du service public rendu aux usagers*, s'escriment à répondre aux exigences des réorganisations incessantes dues, aux départs en retraite non compensés et à la mise en place d'une réforme territoriale dont les effets néfastes sont désormais mesurables.

Aussi, alors que la moyenne d'âge est élevée dans nos services, les agents du service public sont-ils, encore et toujours, mis à contribution :

- **Individuellement**, *le gouvernement* a beau jeu de frapper ses agents en rétablissant le **jour de carence**, alors qu'il est lui-même *l'artisan de l'épuisement* des collègues face aux obligations toujours plus nombreuses qui leur échoient.
- **Collectivement**, les agents subissent la *stigmatisation médiatique permanente* à l'encontre de la Fonction publique qui ne représente qu'un coût budgétaire, une variable d'ajustement, d'ailleurs la disparition du ministère de la Fonction publique a été un mauvais signe donné aux fonctionnaires.

A ce titre, le gel du point d'indice, la hausse de la CSG, le report des mesures PPCR c'est-à-dire **le non respect des engagements pris par l'Etat**, donnent un panorama de l'exaspération légitime des agents dans laquelle les décideurs politiques les maintiennent à dessein.

- Le bleu budgétaire du programme 155, mesures catégorielles, page 23, étonne l'UNSA ITEFA au regard de la contradiction entre l'abondement de ligne budgétaire prévue pour PPCR et l'annonce de Gérald Darmanin lors du RDV salarial du 16 octobre dernier.

Cependant la réunion obtenue sur ce thème, en préparation du CCFP (Conseil Commun de la Fonction publique) ce mardi 24 octobre avec les OS représentatives, confirme le report d'un an, au moins, de PPCR, car une incise particulière précise à la fin du premier paragraphe du projet de décret « sur la durée du mandat » il faut comprendre « présidentiel » soit 2022 et envoie le signal inquiétant que désormais **l'Etat ne respecte plus ses engagements envers les agents publics !** Pour l'UNSA ITEFA, les premiers.res touchés.es, par cette décision inique, sont les agents.tes de catégorie C dont les corps sont entrés dans le dispositif qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 !

**L'UNSA ITEFA, met en garde et dénonce l'erreur politique que constitue le report de PPCR.**

L'UNSA ITEFA souligne, une fois encore, qu'il serait bon de se remettre « à l'école de la vraie liberté d'esprit », celle qui exige des dirigeants de notre Fonction Publique républicaine, notamment ***une éthique de l'écoute, une maîtrise de la négociation et son application et un respect du mandat des représentants élus des agents.***

En conclusion, pour l'UNSA ITEFA, il est clair, que comme l'a introduit la RGPP il y a dix ans, le programme Action publique 2022, après la MAP et la REATE, poursuit la destruction de la Fonction publique à la Française, instillant l'idée qu'elle ne saurait ni se moderniser, ni s'adapter : il prône celle d'un libéralisme débridé, de l'autocratie, de la dépendance totale à l'égard des autorités :

*FONCTION PUBLIQUE À LA FRANÇAISE : OÙ ES – TU ?*

Je vous remercie de votre attention.

